

APPENDICE

METHODE D'ESSAI APPLICABLE AUX DISPOSITIFS DE COMMANDE DES PORTES D'INCENDIE

1 Généralités

1.1 Les dispositifs de commande des portes d'incendie qui sont destinés à être utilisés pour des portes d'incendie pouvant fonctionner en cas d'incendie doivent être mis à l'essai conformément à la méthode d'essai au feu décrite dans le présent appendice, indépendamment de leur source d'énergie (pneumatique, hydraulique ou électrique).

1.2 L'essai au feu doit être un essai sur prototype et porter sur le dispositif de commande complet; il doit être effectué dans un four dimensionné conformément à la résolution A.754(18).

1.3 La construction devant être mise à l'essai doit, dans la mesure du possible, être représentative du dispositif destiné à être utilisé à bord des navires, y compris du point de vue des matériaux utilisés et de la méthode d'assemblage.

1.4 L'essai doit porter sur les fonctions assurées du dispositif de commande, y compris ses mécanismes de fermeture, à savoir son fonctionnement normal et, s'il y a lieu, son fonctionnement en cas d'urgence, notamment le passage d'un mode de fonctionnement à l'autre, s'il s'agit là d'un élément essentiel de la conception. Le type d'installation requis et les fonctions assurées doivent être clairement indiqués dans une description détaillée du fonctionnement.

2 Nature du prototype de dispositif de commande

2.1 L'installation du prototype de dispositif de commande doit être en tous points conformes avec le manuel d'installation du fabricant.

2.2 Le prototype de dispositif de commande doit comporter un montage de porte caractéristique, relié au mécanisme de fermeture. Aux fins de l'essai, il faut utiliser un modèle de porte. Dans le cas de portes coulissantes, le modèle de porte doit suivre le rail prévu, avec la roulette guide de soutien original. Le modèle de porte doit avoir le même poids que la porte la plus grande qu'il est prévu de manoeuvrer au moyen du dispositif de commande mis à l'essai.

2.3 Dans le cas de dispositifs pneumatiques ou hydrauliques, l'actionneur (cylindre) doit présenter la longueur maximale autorisée par le four.

3 Matériaux utilisés pour le prototype de dispositif de commande

3.1 Spécifications

Avant l'essai, le demandeur doit fournir au laboratoire les croquis et la liste des matériaux utilisés pour le montage d'essai.

3.2 Mesures de contrôle

3.2.1 Le laboratoire d'essai doit obtenir des éprouvettes témoins de tous les matériaux dont les caractéristiques sont importantes pour le comportement du prototype de dispositif de commande (à l'exception de l'acier et des matériaux équivalents).